

# LE CHARME

## PREMIÈRE PARTIE

Les titres du prieuré du Charme ont disparu de la Bibliothèque Nationale, assure M. de Vertus (Histoire de Coincy, page 245) aussi est-il impossible de donner la succession des abbesses depuis la fondation de ce prieuré; le nécrologe, malgré d'actives recherches, n'a pu être retrouvé; c'eût été une source d'informations précieuses. Néanmoins d'après les travaux de M. l'abbé Pécheur (Annales du diocèse de Soissons) et ceux de notre ancien vice-président, M. de Vertus, il est assez facile de présenter l'historique de cet établissement. Avec M. Pécheur, nous avons les documents puisés dans les cartulaires, la Gallia christiana, l'histoire de Châtillon, de Duchesne, celle de la maison de Montmirail, etc.; avec M. de Vertus nous sommes en pleine histoire locale, traditions, anecdotes, etc. Il faut nous étonner que jusqu'à présent nos Annales n'aient rien publié de ce qui concerne le Charme; aussi m'a-t-il semblé bon de résumer en une courte notice les travaux des deux auteurs précités. Un document de premier ordre, malheureusement trop moderne, me donnera toute facilité de faire connaître les domaines, propriétés et revenus qui relevaient du Charme, en 1775 à peu près à l'époque où l'abbé Houllier traçait l'état du diocèse de

Soissons. La communication du document — que je dois à l'obligeance de M. Josse, notre collègue — dont je parlerai plus loin que connaissait M. Pécheur, mais qu'a semblé ignorer M. de Vertus, m'a déterminé à tracer l'exposé que je sou mets à la Société.

S'il fallait s'en référer à l'autorité de l'auteur de l'Histoire de Coincy, le fondateur de l'ordre de Fontevrault serait un personnage quasi-énigmatique, Il ne se prononce pas ; était-il chef de brigands ? appartenait-il à une famille seigneuriale ? Si vous le voulez bien, nous nous en rapporterons à de graves auteurs ; Moréri, Lamartinière, dictionnaire de Trévoux, etc., Arbrissel, ou mieux Albresce, le lieu de naissance de Robert est près de Rernes ; c'est là qu'il naquit en 1047. Sa vie fut-elle agitée ? c'est possible ; mais toujours est-il qu'il était d'une éloquence entraînant et qu'il fut nommé par notre compatriote, le pape Urbain II, prédicateur apostolique. A sa voix, les populations le suivaient jusque dans les endroits inhabités, dans les bois. C'est à la suite de l'une de ces missions que pour assurer le couvert aux fidèles qui ne le quittaient pas, il fonda à Fontevrault (Fons Ebraldi) sur les confins de la Touraine et de l'Anjou, à 13 kilomètres de Saumur, un monastère pour servir d'asile. Ce n'était d'abord qu'un amas de misérables chaumières, de cellules ; il divisa l'ordre naissant en deux parties distinctes, couvent des religieuses, couvent des religieux et imposa l'ordre de Saint-Benoit, avec cette règle particulière, c'est que les femmes administreraient la communauté religieuse sous la direction d'une abbesse et que les hommes, prêtres ou frères seraient chargés de la partie spirituelle ou des travaux de surveillance ou de culture. Ceci se passait en 1103. M. de Vertus a trouvé l'explication assez singulière de cette disposition ; jusqu'en l'an 1000 les femmes avaient été regardées comme d'une condition inférieure et Robert, d'accord avec l'Eglise, avait voulu réagir contre cette injure faite au sexe faible.

L'étymologie du prieuré royal du Charme a exercé également la sagacité des chercheurs ; quelques-uns ont voulu y voir une désignation motivée par l'agrément du lieu « s'épanouissant à l'extrémité d'un pittoresque vallon ; » la vraie raison, certainement, c'est que ce vallon était lui-même protégé par un bois de charme.

« Un riche seigneur de la contrée, Adam de la Croix et Eve son épouse ayant entendu parler du nouvel ordre fondé par Robert, voulurent établir une maison de *cet ordre*. Ils possédaient, paroisse de Grisolles, une magnifique propriété — le Charme — qu'ils donnèrent pour élever un prieuré, 1098. » L'abbaye de Fontevrault ne fut édiflée que l'année suivante ; néanmoins sa filiation s'étendit rapidement ; Suger écrivant au pape Eugène III, vers 1150, assurait que le nombre des religieuses s'élevait de 5 à 6000. Parmi les abbesses, on compte 14 princesses dont 5 de la maison de Bourbon. En 1730 l'ordre comptait 150 prieurés dans la circonscription des quatre provinces ecclésiastiques suivantes : France, Aquitaine, Auvergne, Bretagne ; nous verrons plus loin ce qu'il advint du Charme au moment de la Révolution.

La liste est longue des Seigneurs qui favorisèrent le prieuré par de généreuses dotations, nous relevons ici quelques noms ; mais ce n'est, à vrai dire, qu'après l'année 1137 que date la fondation du Charme : Josselin, évêque de Soissons bénit l'église du prieuré sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint-Laurent et donna en 1150 une charte de confirmation des diverses donations qui avaient été faites à cet établissement pieux.

Voici les noms que nous citerons parmi les bienfaiteurs du Charme, *Aveline de Pierrefonds*, en 1123, avec le consentement de son fils, donne des terres, des prés, des vinages aux terroirs de Sermoise et de Ciry ;

*Savaric d'Oulchy*, vers 1150, abandonne une dîme ; *Re-*

*naud*, de Soissons, une rente à prélever sur le revenu de son fief à Soissons ;

*Gervais de Bazoches*, Guy et Ancoul, d'Oulchy font don d'une partie du domaine de Bellefontaine (paroisse de Villeneuve-sur-Fère) ;

*Conon et Agathe* de Pierrefonds, Philippe, comte de Flandre et de Vermaudois, concèdent, avec l'autorisation du roi Philippe-Auguste, 1192, plusieurs rentes ;

*Marie de France*, fille de Louis VII, régente de Champagne, pour son fils Henri II, accorde de grandes faveurs à l'établissement, ainsi que son second fils Thibaut III qui avait succédé à son frère Henri II, comme comte de Champagne ; le revenu concédé était assis sur le péage de Château-Thierry ;

*Jean de Rocourt* et Auréline, sa femme, abandonnent, en faveur du Charme, la jouissance du bois de Rocourt et la propriété d'un terrage. Cet abandon fut fait avec l'assentiment de Blanche de Navarre — notre reine Blanche bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu et de notre ville, mère de Thibaut IV, le Posthume et mieux connu sous le nom de Thibaut-le-Grand.

*Ce Thibaut* fut l'insigne bienfaiteur de cette maison ; en 1221 il fait don de 72 arpents de Bois à Bézu, en 1225 et la ferme de Chinchant, ainsi que du bois de la fontaine Droet ; de plus, en échange de la Grange de Pont-aux-Dames, tous les terrages d'Oulchy-la-Ville.

A ces noms viennent s'ajouter ceux des comtes de Braine, — deux filles de Robert I<sup>er</sup>, de Braine, entrèrent comme religieuses au couvent et fournirent une dot considérable — de Montmirail.

Montmirail relevait du diocèse de Soissons et du district de Château-Thierry ; de la famille seigneuriale était issu le B. Jean de Montmirail qui mourut religieux à la célèbre abbaye de Longpont en 1217.

Par la qualité des donateurs on peut juger quelle était

la composition des religieuses; le recrutement des *dames* se faisait dans les familles nobles des environs; nous venons de voir deux filles du comte de Braine prendre le voile; lorsque Marie de Champagne, fille de Thibaut II, devint veuve de Eudes II, duc de Bourgogne, elle entra comme religieuse au Charme et fut nommée plus tard abbesse générale de Fontevrault; cet exemple fut suivi par une de ses filles, Alix, qui devenant veuve prit également l'habit de l'ordre. Comme le couvent comptait un grand nombre de religieuses, les unes de familles titrées, les autres d'une extraction plus humble, il se fit bientôt une division radicale; les premières constituèrent les dames de chœur qui depuis l'an 1500, sous la direction de Renée de Bourbon, abbesse générale, firent vœu de clôture perpétuelle; les autres, généralement filles de cultivateurs, presque sans instruction, admises comme sœurs converses furent appelées sœurs de la Vocation de Marthe. Il y en avait plus de douze de cette catégorie au Charme; il y avait même parfois, une vingtaine de postulantes qui, après un an de stage — année de probation — étaient admises à prononcer des vœux simples; leur occupation consistait dans les travaux de l'intérieur, de la cuisine, du jardin, de la laiterie.

Le Charme, comme la plupart des maisons conventuelles, n'a point échappé aux révolutions intestines, aux difficultés soit intérieures, soit extérieures; c'est de l'essence de toutes les sociétés. Sa popularité, justifiée par de nombreuses et larges aumônes, n'a pu le mettre à l'abri de secousses souvent violentes, de troubles profonds suscités, en grande partie, par la haine, la malveillance et l'ingratitude. Il est vrai que, pendant la période qui s'étendit jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, les seigneurs et les rois donnèrent à nos religieuses un appui sérieux. Ainsi, Louis-le-Hutin, roi de France et comte de Champagne et de Brie, ordonna en 1309 la restitution à une religieuse, Madame

Hélinzy d'un legs important qui fit retour à la communauté. En 1352, le roi Jean faisait payer une rente due sur le trésor. La reine Jeanne, veuve de Charles-le-Bel, dame de Château-Thierry, en 1354, obligea son receveur d'Oulchy à maintenir au couvent la possession du droit d'usage en la forêt de Rys. En 1401, sur une supplique qui lui fut présentée, Louis d'Orléans, duc de Château-Thierry, leur fit remettre les revenus que payaient autrefois les comtes de Champagne comme seigneurs suzerains. En regard de ces actes de justice, il faut opposer quelques faits d'opposition : Eudes de Savoisy, bailli de Vitry, condamne les religieuses à payer au prieuré de Coincy des arrérages dûs sur la terre de Clinchant, aux assises de Château-Thierry en 1376. Le couvent alléguait l'impossibilité, à cause des tristes effets des guerres, d'acquitter ces charges, il fut condamné en 1441, par Pierre Johannart, prévôt de Château-Thierry, à se libérer sans retard. Appel fut fait au Parlement qui confirma la sentence ; plus tard un arrangement amiable intervint.

On parlait beaucoup de réforme au xvi<sup>e</sup> siècle ; on parlait même souvent de fusion. Le couvent de Notre-Dame de Soissons avait à sa tête une Supérieure énergique qui rendit de grands services, mais semblait abuser d'une autorité quasi-despotique : Catherine de Hem. Par suite de nous ne savons quel accord, le couvent du Charme fut un instant sous sa direction ; elle en abusa, ce semble-t-il, à tel point que les religieuses lui refusèrent toute obéissance et qu'à la suite d'une inspection du cardinal supérieur ecclésiastique elle fut internée au Charme, puis plus tard à Hyères.

« Au xvii<sup>e</sup> siècle, en 1641, l'ordre de Fontevault fut agité par une dissension qui se fit sentir jusqu'au prieuré du Charme. Un factum fut répandu par plusieurs religieux, mécontents de la supérieure, Jeanne-Baptiste de Bourbon, trente-deuxième abbesse ; on l'accusait d'introduire des

nouveautés inconvenantes, comme d'exiger la révérence des prêtres qui passaient devant elle, comme de donner les cendres, les cierges, les rameaux bénits, etc ». C'était une Supérieure, on le voit, qui prenait un peu trop à la lettre le premier règlement de Robert d'Arbressel. Jeanne, malgré les plaintes, l'emporta haut la main ; les religieuses qui avaient voulu échapper à sa domination, furent obligés de réintégrer le monastère. » Cette protection des grands avait cependant de graves inconvénients pour la discipline et le bon exemple : vers 1610, Madeleine de Silly était à Montmirail chez sa sœur, Mme de Gondy ; mais elle s'ennuyait chez cette sœur qui avait trop de vertu pour elle ; cependant, un jour elle annonça son intention d'entrer au Charme comme religieuse ; on l'y reçut avec toute la déférence due à son rang ; mais c'était une intrigante qui recherchait les aventures ; elle quitta le Charme pour entrer aux Carmélites qu'elle abandonna pour scandaliser le monde par ses galanteries ; elle épousa M. du Fargis. — Tallemant des Réaux lui a taillé une biographie qui pourrait la ranger au nombre des saints qu'a célébrés Bussy. »

Les biens de la communauté étaient administrés par la prieure à l'aide de personnes prises généralement à Grissoles ; cette localité, à cause des largesses de la maison, était absolument à la discrétion de *Madame*. Le procureur soit religieux comme le Père Vincent, dont nous parlerons dans la deuxième partie, soit laïque, comme Borniche de Grissoles, avait la haute main sur les serviteurs qui étaient généralement les fils des fermiers voisins ; les noms sont encore connus ; Delizy, Boucher, Jarry, Vaillant, Moussu, etc. La ferme du Cabaret qui confinait à l'établissement était ainsi nommée parce que le tenancier devait loger et héberger les étrangers qui venaient au Charme.

Avec le temps, de grandes modifications s'étaient intro-

duites ; les filles de grandes maisons étaient moins nombreuses que les aspirantes roturières ; il arriva que les sœurs de la Vocation de Marthe s'élevèrent au premier rang et devinrent religieuses de chœur ; les sœurs converses furent alors de simples domestiques. Tel était l'état de choses quand la Révolution commença.

Le Charme avait alors comme prieure une religieuse remarquable, Madame Henriette Borniche de Grisolles, qui a laissé dans toute la contrée la réputation d'une digne et sainte femme.

C'est encore à M. de Vertus que nous emprunterons la plus grande partie des détails biographiques de Madame Borniche (Annales de la Société archéologique de Château-Thierry, 1887, page 445. Le rôle important que cette religieuse a joué au Charme et à Neuilly lui mérite la place à part que nous lui réservons, Henriette Borniche était née au château de Grisolles en 1737 ; elle fit ses études au couvent dont son père, Louis Borniche, était le receveur, puis prononça ses vœux et devint de bonne heure une religieuse d'un mérite distingué, incontesté ; en 1781, elle avait la charge d'officière et fut élue prieure l'année même de la chute du couvent. Sa famille, qui était fort nombreuse, avait espéré que, comme parente, elle profiterait de sa charge pour octroyer des baux avantageux à ceux qui lui étaient attachés par les liens du sang ; il n'en fut rien : la prieure « consulta sa conscience et non son affection et fit renouveler les baux aux anciens fermiers par le P. Jacques Vincent, procureur de l'Ordre. Expulsée du Charme elle trouva asile chez un membre de sa famille qui ne partageait pas les idées révolutionnaires.

Là, ne devait pas se borner le zèle charitable de Madame Borniche ; quoique âgée de 63 ans, elle tenta de relever l'hospice de Neuilly ruiné par la Révolution. Cet hospice avait été fondé en 1370 par Jeanne d'Evreux, femme de Charles-le-Bel. Elle s'occupa non seulement des pauvres



et des malades, mais attira auprès d'elle quelques jeunes filles, ses petites-nièces, leur adjoignit des compagnes et dirigea leur éducation ; pendant plus de vingt ans, elle administra cet établissement, sous le titre modeste d'économe de l'Hôtel-Dieu et mourut, dans cette maison qu'elle avait créée, pour ainsi dire, le 25 avril 1825, à l'âge de 87 ans, méritant le souvenir et la reconnaissance de toute la contrée.

## DEUXIÈME PARTIE

Vers 1770, le prieuré eut pour procureur un homme d'une grande habileté administrative et d'une très grande fermeté, Jacques Vincent, prêtre dominicain. Après avoir remboursé à Ch. de Graimbert, seigneur de Belleau, une somme importante, il trouva encore le moyen d'acquérir la seigneurie de Grissoles. L'année 1788 avait été on ne peut plus malheureuse pour la culture ; on fit de grands efforts pour venir au secours des plus pauvres ; le P. Vincent donna l'exemple ; non content de fournir de généreux subsides, il dirigea les travaux de la construction de l'allée du Charme, s'entendit avec les cultivateurs de Grissoles et des environs afin de mener à bien cette entreprise. Il y réussit, sans cependant gagner l'affection des habitants du pays. On le lui prouva au moment difficile ; encore bien que les dames du Charme eussent souscrit pour une somme relativement élevée, 4,800 livres, comme don patriotique en 1790, néanmoins, le mauvais vouloir s'exerçait contre elles et contre leur procureur. » La première fête de la Fédération, 14 Juillet 1790, le maire Moussu, les officiers municipaux, la milice bourgeoise, les notables et tous les citoyens s'assemblèrent pour célébrer la fête de la Fédération et prêter serment sur l'autel de la Patrie. La messe fut solennellement chantée par un Père

de l'Ordre du Charme assisté de deux religieux. Les prêtres et les assistants prêtèrent le serment ; l'officiant entonna le *Te Deum* au bruit des cloches, du tambour et des décharges de la garde nationale. Les ecclésiastiques, le maire, les dames religieuses donnèrent pour *divertir* les citoyens et les gardes qui se sont bien récréés ». (Cité par M. de Vertus).

Ce n'était pas le seul serment que devait prêter le Père Vincent ; en regard de l'apologie de ce religieux présentée par M. Ed. Fleury, dans son histoire du clergé du département pendant la Révolution, M. de Vertus oppose la conduite de ce religieux « prêtant sans scrupule tous les serments que l'on exigea de lui » ; on le retrouve, à sa sortie du Charme principal du collège de Fère et en 1792 il est nommé curé par l'évêque constitutionnel Marolles.

L'expulsion des religieuses du couvent eut lieu en septembre 1792 ; quelques-unes, cependant, y étaient tolérées pour donner des soins aux soldats français blessés dans la défense du pays contre les troupes prussiennes ; une ambulance avait été établie au Charme à la suite de l'évacuation des blessés soignés à Châlons ; quand le danger fut passé, non seulement ces nobles filles furent chassées honteusement d'un asile où leur charité venait de s'exercer pour la dernière fois, mais encore, par un cruel raffinement de raillerie, les énergumènes firent venir un violon et les forcèrent de danser en réjouissance de la liberté que la République leur donnait. L'une d'elles, Françoise Boucher, à la suite des premières attaques des forcenés tomba malade et expira un peu avant l'expulsion ; une autre Madame Maldent put à peine gagner Griselles où elle ne tarda point à mourir des suites des actes sauvages dont elle avait été témoin.

Plusieurs s'étaient retirées à Collinances (Seine-et-Marne), dans une maison de leur ordre non encore tourmentée ; elles en furent bientôt bannies. La plupart ren-

trèrent dans leurs familles ; MM<sup>es</sup> de la Barre, Borniche, Petit, Levoirier, Fournier, Hutinot, etc.

Les révolutionnaires de Grisolles, dit M. de Vertus, commirent les plus grands excès, brisèrent les meubles, les vases sacrés, les statues, s'affublèrent des ornements sacerdotaux et ne s'arrêtèrent qu'après avoir tout dévasté, tout pillé. Ils furent dénoncés au district et renvoyés absous. Quelques noms des plus farouches nous sont livrés par l'historien de Coincy, nous nous garderons bien de les citer car ils appartiennent à des familles qui rougiraient de ces excès dont elles sont bien innocentes.

## L'ATLAS DU CHARME

---

C'est à cause de ce volumineux document — que M. Josse a bien voulu mettre à ma disposition — que j'ai entrepris cette notice sur le Charme. Ce recueil, mesurant soixante-deux centimètres sur cinquante, comprend près de quatre-vingt feuilles de grand papier vergé ; il débute par un titre que je mentionne : « Atlas concernant les plans des diverses seigneuries, domaines, dimages et autres dépendances de la maison royale du Charme. Ordre de Fontevault, — commencé en 1775 et fait par Didier, ingénieur-géographe, à Germigny-l'Evêque (actuellement département de Seine-et-Marne) puis, dans un cartouche « dessiné par Lorinet en 1785 ».

Comme vous le voyez, cet Atlas doit présenter toutes les garanties d'une exécution irréprochable... un ingénieur-géographe ! A vrai dire, le titre n'est pas trop exagéré : l'ingénieur-géographe et le dessinateur ont bien fait les choses.

M. Lorinet a composé pour la première page un enca-

drement qui mériterait une description plus compétente que celle que je puis présenter. Il me faudrait le talent et la plume de M. Fr. Henriet. Les motifs sont multiples et, néanmoins, il n'y a rien de chargé, rien d'obscur, rien de criard, rien qui blesse le goût ; on y reconnaît même une facilité qui ne manque pas de grâce : un élégant et léger décor, autour duquel s'enroulent des guirlandes de fleurs, forme les côtés et vient aboutir, dans la partie supérieure du dessin, à un motif comprenant deux écussons avec armoiries ; à gauche les armes royales, avec barre ; à droite, celles de la prieure que je suppose être Madame de la Barre ; au-dessus et reliant ces deux blasons, une corbeille de fleurs. Un bien joli papillon — ce n'est point un emblème satirique, je pense — voltige sur le côté droit.

L'ornementation du bas est plus compliquée et tant soit peu... profane. A gauche, une naïade, mollement étendue, s'appuie sur une urne renversée d'où s'échappe un filet d'eau. Lorinet a-t-il voulu symboliser — le ruisseau qui alimentait l'étang du Charme ? A droite, s'étale voluptueusement une splendide matrone aux formes opulentes — qu'elle ne cherche point à voiler, — près d'elle, une lionne, la gueule ouverte, l'air terrifiant. Cet animal féroce est-il chargé de veiller sur la vertu de cette belle créature ? Est-ce une allusion maligne ? Je n'ose me prononcer. Il est bien possible que l'artiste n'ait eu en vue qu'un simple motif de décoration, une réminiscence mythologique, et ait oublié qu'il travaillait pour un couvent de religieuses. Les deux groupes sont reliés par des gerbes de fleurs s'échappant de deux cornes d'abondance, formant le haut du médaillon où se lisent ces mots : « dessiné par Lorinet en 1785 ». A côté de la naïade, un gros livre, grand ouvert ; c'est sans doute un de ces missels monstrueux qui avaient leur place sur nos lutrins antiques ; une plume gigantesque, une chaîne avec ses menottes — est-ce un souvenir des châtimens passés ? — puis d'autres attributs agricoles

et, enfin, un arbre, un *charme*. A droite, se voient les instruments de l'arpenteur — non, de l'ingénieur-géographe (ne diminuons pas le titre de M. Didier) compas, rapporteur, pied-de-roi et dans le coin, plongé dans une profonde méditation, M. Didier lui-même sans doute préparant son grand travail. Un *charme* termine également de ce côté la décoration ; mais sur cet arbre s'appuie une échelle au haut de laquelle un galant jeune homme, vêtu d'un coquet justaucorps rose, semble converser avec une gentille grisollose, laquelle n'a pas craint de faire la même ascension : une idylle qui ne semble guère à sa place.

Quand à la calligraphie du titre, il faut remarquer le mot *Atlas* dont les lettres me semblent joliment façonnées.

### Évaluation des Domaines

	Arpents	Perches
1° Le Charme, en y comprenant la ferme de Clinchamp et partie de celle de Plaisance, terres, prés, bois, vignes, savarts et chemins	1425	73
2° Grisolles, tant en propriétés qu'en suzeraineté . . . . .	842	29
3° Bézu-les-Fèves, tant en propriétés qu'en suzeraineté. . . . .	98	26
4° Epaux et Bézuët, tant en propriétés qu'en suzeraineté . . . . .	57	11
5° Bézuët, tant en propriétés qu'en suzeraineté	127	60
6° La Viarderie, tant en propriétés qu'en suzeraineté . . . . .	77	34
7° Bézuët avec dimages tant en propriétés qu'en suzeraineté, . . . . .	101	79
8° Bézuët avec dimages tant en propriétés qu'en suzeraineté. . . . .	128	94
9° Chainchy (actuellement terroir de Coincy, jadis de Villeneuve) comprenait . . . . .	159	28

Les dîmes, sur Oulchy-la-Ville, se prélevaient sur . . . . .	234	61
Et les Censives sur . . . . .	6	27
Les dîmes sur Halloudray et Latilly sur. . .	319	35
La toute propriété du couvent dans ces deux localités était de . . . . .	23	50
A Gandelu, les propriétés de la maison étaient de . . . . .	79	60
A Gandelu, le dimage se prélevait sur . . .	380	»
Le fief de Gênevroy comprenait . . . . .	483	»
Le dimage sur Courchamps se prélevait sur les propriétés du couvent étaient de . . .	104	80
Le dimage à Sommelans se prenait sur . .	808	60
Les biens propres au couvent étaient de. . .	62	01
A Villiers-aux-Pierres (Villiers-s.-Marne), les terres décimables, formaient . . . . .	954	»
Le reste (bâtiments, bois, clos, rues, etc. 206 arpents.		
A Bézu-le-Guéry, terres décimables. . . .	1001	»
Terres non décimables 365 arpents.		
A Neuilly-Saint-Front, terres décimables. .	1109	»
Non décimables 50 arpents.		
A Dammard . . . . .		
A Coupru, terres décimables. . . . .	1233	»
Non décimables 253 arpents.		
A Verneuil-s.-Marne, décimables . . . . .	958	64
Non décimables 147 arpents 36 perches.		
A Bonnes. . . . .		
Enfin, je relève une ferme « Chassotelle » près de Braîne, à Sermoise, sans doute et mesurant . . . . .	108	43

Deux autres plans, non numérotés, détachés de l'Atlas, comprennent le premier (D) un plan fort intéressant de la Viarderie et des lieux avoisinants Bretay (Breteuil) châ-

teau de Verdilly, le Four-à-Chaux et le deuxième (lettre Q) faut-il finir par là !!

A Monthurel, sans doute, avec la ferme de Janvier, des Etangs, bois de Vaupalais, de Connigis, de Condé.

Historiquement parlant, si l'Atlas Didier ne nous donne pas la légitime satisfaction que j'avais espéré recueillir puisqu'il ne peut combler la lacune que cause l'absence d'un chartrier et ne nous fait point connaître les bienfaiteurs d'une maison si richement dotée, il a, du moins ce grand avantage de présenter, d'une façon qui me semble absolument exacte des plans non seulement des domaines relevant du Charme, mais encore des villages où ils sont situés. Les noms des lieux, comme les noms des personnes, sont très souvent estropiés, mais, avec un peu d'attention et de bonne volonté on peut leur restituer leur forme primitive. Si je n'avais craint d'étendre cette notice outre mesure, j'aurais cédé au désir d'expliquer quelques-uns de ces lieux dits.

Les listes des noms de personnes, propriétaires ou cultivateurs limitrophes des domaines du couvent sont nombreuses et il m'a semblé que je ne pouvais clore ce travail sans en citer quelques-unes parmi celles surtout dont les descendants habitent encore les localités désignées : Borniche, Boyot, Barra, Breffort, Bertin, Baton, Berthemet, Beaumont, Collet, Danré, Duflot, Déchelle, Emery, Evrard, Frémont, Fournier, Gérin, Hamelin, Hutin, Lamy, Leriche, Lecoq, Louis, Lorin, Méra, Michon, Moussu, Plateau, Petit, Prieur, Pottier, Pille, Remond, Vallerand, Vaillant, Savoye, etc.

Je dépose la plume, non sans espérer qu'une patiente recherche me mette plus tard à même de compléter les renseignements que je viens de vous exposer.

MOULIN.